



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 mars 2025

Délibération n°2025-08 : Versement de subventions aux associations et au CCAS pour l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 7 mars 2025, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 12	Votants : 15
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Guy HALGAND donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Hélène MORONVALLE,		
Absents :	Fabrice NOURY, Eric MORISSET, Marie MAERTENS, Marie GALANO		
Secrétaire :	Lina LEMARIE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les commissions finances du jeudi 6 février et du jeudi 6 mars 2025,

Après examen et commentaires des dossiers de demandes transmis par chaque association et par le CCAS,

Considérant la nécessité de fixer par délibération les associations bénéficiaires d'une subvention communale,

Considérant la nécessité de fixer, par délibération, le montant octroyé au CCAS pour l'année 2025,

Sur présentation du rapport de M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

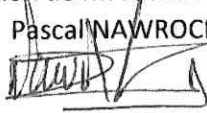
Article 1 : octroi aux associations les subventions suivantes :

Nom	Montant 2025
Amis de Geneviève Gallois	300 €
APEIV Association Parents d'Elèves Indépendants de Vauhallan	300 €
ARAC Association Républicains des Anciens Combattants et victimes de guerre	100 €
Comité des fêtes de Vauhallan	52 000 €
ESV Etoile sportive de Vauhallan	5 000 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Massy-Igny	200 €
Pétanque Club de Vauhallan	250 €
RESSV Réseau d'échanges de savoir et de service de Vauhallan	200 €
Secours Catholique	200 €
Société de Chasse	150 €
Syndicat d'Initiative	850 €
Vauhallan Karaté WADO RYU	200 €
Vauhall'art	14 000 €
Alphabet Igny	200 €
Amicale du Personnel	3 500 €
Association sportive du Collège E. Zola	255 €
Igny Vallée comestible	750 €
ADAPEI 91 (Asso Départementale des associations de parents, de personnes Handicapées mentales et de leurs amis de l'Essonne)	200 €
	78 655 €

Article 2 : octroi au CCAS une subvention s'élevant à 18 000 €.

Article 3 : précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.



Par délégation de M. le Maire,
Pascal NAWROCKI

1^{er} Adjoint au Maire